

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlame



Argumentaires Contre

13.048

Loi sur la radio et la télévision.
Modification

Dokumentation | Documentation | Documentazione

Parlamentsbibliothek

Bibliothèque du Parlement

Biblioteca del Parlamento

Les données ci-après ont été rassemblées à des fins documentaires par les Services du Parlement. Ceux-ci n'ont aucune influence sur la forme ou la nature des arguments présentés.



Votation populaire du 14 juin 2015

NON au nouvel impôt Billag sur les médias – NON au nouveau piège fiscal!

(Modification du 26.9.2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision LRTV)

Argumentaire

I. De quoi s'agit-il?

Des temps difficiles attendent la population et l'économie suisses. L'abandon du cours plancher de l'euro par rapport au franc suisse menace des milliers d'emplois et de places de formation. La sécurité et la prospérité sont compromises.

Dans une telle période, l'Etat doit absolument éviter de charger de nouveaux impôts les citoyennes et citoyens, les arts et métiers et toute l'économie. Or, c'est exactement ce qu'il fait avec le nouvel impôt Billag. L'Etat tend au peuple un piège fiscal assorti de la douce promesse d'une légère baisse de la redevance, mais entraînant en réalité des charges supplémentaires énormes pour tous.

C'est pour cette raison que l'Union suisse des arts et métiers usam a lancé le référendum contre le nouvel impôt Billag sur les médias (modification du 26.9.2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision LRTV). Le référendum a abouti avec plus de 100 000 signatures.

Le 14 juin 2015, le peuple suisse votera sur le nouvel impôt Billag. En opposant un NON clair et net à ce projet, nous veillons à ce que la population, les arts et métiers et toutes les entreprises ne subissent pas de charges supplémentaires à une époque économiquement difficile. Il ne faut pas que nous acceptions passivement que l'Etat nous impose sans cesse de nouvelles taxes et redevances. Il vaut la peine de résister!

II. Aperçu des principaux arguments contre le nouvel impôt Billag

1. Non à l'arnaque consistant à introduire sans cesse de nouveaux impôts

Par le biais de la LRTV révisée, l'Etat veut imposer un nouvel impôt Billag à tous les ménages et à toutes les entreprises indépendamment du fait qu'ils consomment ou non des programmes radio ou TV ou qu'ils soient tout simplement capables d'écouter ou de regarder ces programmes. Tout le monde doit payer. C'est totalement injuste. L'Etat veut prélever un nouvel impôt dans toute la Suisse pour tirer encore plus d'argent des poches des particuliers et des entreprises. Il n'y a aucune chance d'échapper à l'impôt Billag. Tout le monde passe à la caisse. Il n'est pas acceptable que l'Etat invente sans cesse de nouveaux impôts, taxes et redevances pour arnaquer les citoyennes et les citoyens.

2. Attention piège fiscal: non au nouvel impôt Billag sur les médias

Avec cet impôt, le Conseil fédéral et la SSR espèrent obtenir un chèque en blanc. Cet impôt pourrait ensuite être augmenté discrètement et à bien plaisir sans que le peuple n'ait son mot à dire. Ils attirent le peuple dans le piège fiscal en l'appâtant avec une baisse passagère de l'impôt. Le piège refermé, l'impôt augmentera très vite.

3. Non à une hausse incontrôlée des impôts et à un impôt Billag à 1000 francs

Depuis 1990, la redevance Billag a passé de 279 à 462 francs, ce qui représente une hausse de 65%. Si ce développement se poursuit, nous paierons dans quelques années 700 à 800 francs par ménage et par an au titre de l'impôt sur les médias. De plus, la SSR veut investir massivement dans internet et forcer d'opéreuses productions maison. C'est dire qu'il faut s'attendre à plus de 1000 francs d'impôt Billag par an et par ménage. Personne ne conteste une desserte de base en programmes radio et TV de bonne qualité, mais cela ne doit pas nous coûter plus. Une nouvelle hausse de l'impôt Billag n'est tout simplement pas acceptable.

4. Non à une absurde double imposition

Les chefs d'entreprises même de petite taille, soit à partir d'un chiffre d'affaires de 500 000 francs, paieraient deux fois – en privé et pour l'entreprise – des programmes dont ils ne veulent pas forcément. Or, la cherté du franc suisse menace l'existence de nombre de ces entreprises. Au lieu de les décharger, l'Etat les fait passer deux fois à la caisse avec cet absurde impôt Billag. Notre économie y perd environ 200 millions de francs par an, soit cinq fois plus qu'aujourd'hui. Et cela bien qu'un chef d'entreprise n'ait même pas le temps d'écouter la radio ou de regarder la télévision.

Donc, NON à ce nouveau piège fiscal, NON au nouvel impôt Billag sur les médias, NON à un nouvel impôt contraignant, NON à la loi sur la radio et la télévision (LRTV)

III. Le projet

Enoncé des principales dispositions:

Ménages privés Art. 69a al. 1 LRTV

Chaque ménage privé doit acquitter une redevance d'un même montant.

Assujettissement des entreprises Art. 70 al. 1 et 2 LRTV

Une entreprise est assujettie à la redevance lorsqu'elle a atteint le chiffre d'affaires minimal fixé par le Conseil fédéral durant la période fiscale (...) close l'année civile précédente.

Est réputée entreprise toute entité enregistrée auprès de l'AFC dans le registre des personnes assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

IV. Les arguments détaillés contre le nouvel impôt Billag

1. Attention piège fiscal: non au nouvel impôt Billag sur les médias

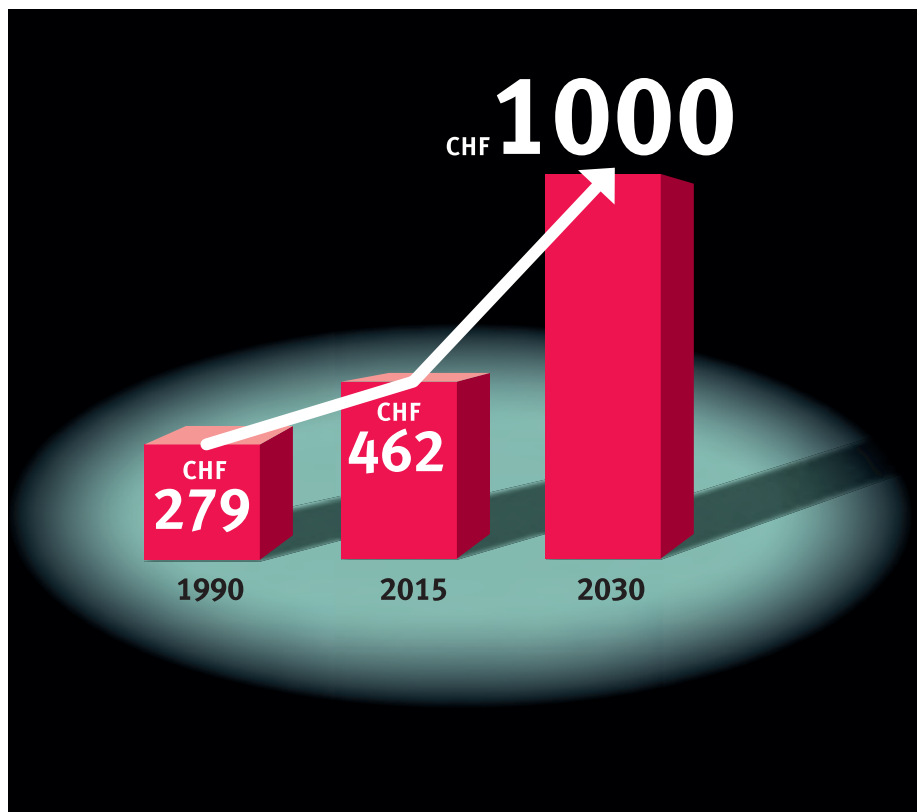
Des temps difficiles attendent la population et l'économie suisses. L'abandon du cours plancher de l'euro par rapport au franc suisse met sous pression de nombreuses entreprises. Des emplois sont en péril. La prospérité est menacée. A une telle époque, il est exclu d'imposer des charges supplémentaires à la population. Or, c'est exactement ce que fait le nouvel impôt Billag. Il s'agit d'un piège fiscal assorti de la douce promesse d'une légère baisse de la redevance, mais qui provoque en réalité une hausse massive des charges pour tous. En fin de compte, nous aurons tous moins d'argent dans notre porte-monnaie.

On tente d'appâter les citoyennes et les citoyens avec une combine de bas étage. Bien que des milliers de chefs d'entreprise et d'employés soient à l'avenir doublement imposés via les exploitations, la ministre des médias et les patrons de la SSR tentent de faire croire que la redevance va baisser. Et par la même occasion le Conseil fédéral se fait remettre un chèque en blanc qui lui permettra de donner encore plus d'argent aux chaînes radio/TV qu'il contrôle lui-même. Dès que le Parlement, les citoyennes et les citoyens n'auront plus voix au chapitre, le piège fiscal se refermera.

2. Non à une hausse incontrôlée des impôts et à un impôt Billag à 1000 francs

Le nouvel impôt Billag sur les médias donne au Conseil fédéral et aux patrons de la SSR un chèque en blanc qui leur permettra d'augmenter sans aucun contrôle et à bien plaisir ce nouveau prélèvement fiscal.

Lorsque le nouveau système sera en vigueur, il est évident que cet impôt sera régulièrement augmenté. Et le peuple n'aura plus voix au chapitre. Le nouvel impôt Billag est le seul impôt dans le système légal suisse qui peut être augmenté sans que le peuple n'ait un mot à dire. Ces dernières années, le produit de la redevance a constamment augmenté grâce à la forte immigration. Néanmoins, cette taxe n'a jamais été corrigée à la baisse, bien au contraire: elle n'a cessé d'augmenter depuis des années. En 1990, le Conseil fédéral a fixé la redevance à 279 francs. Aujourd'hui, chaque ménage paie annuellement 462 francs, ce qui équivaut à une hausse de 65%.



Si cette croissance se poursuit au même rythme que durant les 25 ans écoulés, on peut s'attendre à une redevance de 700 à 800 francs pour les particuliers. Mais cela ne suffira pas. La SSR ayant annoncé son intention d'augmenter massivement les productions maison et d'investir en force dans internet, il faut partir d'une augmentation exponentielle de l'impôt Billag sur les médias. Bref, ce prélèvement dépassera 1000 francs par an d'ici à 2030. Celles et ceux qui ont le malheur d'exercer une activité lucrative paieront deux fois via l'entreprise.

1000 CHF

Ce sera toujours plus cher

3. Non à l'arnaque consistant à introduire sans cesse de nouveaux impôts, taxes et redevances

En révisant la loi sur la radio et la télévision, l'Etat veut introduire un nouvel impôt Billag sur les médias frappant tous les ménages et toutes les entreprises. A côté de l'impôt fédéral, de l'impôt cantonal, de l'impôt communal, de l'impôt ecclésiastique, de l'impôt sur les huiles minérales, de la TVA, etc., les citoyennes et citoyens devront donc payer un nouvel impôt Billag. Indépendamment du fait qu'ils possèdent ou non un récepteur, qu'ils suivent ou non des programmes radio et TV. On paie même si on ne peut tout simplement pas écouter ni regarder la radio et la TV. Tout le monde paie!

L'Etat veut prélever un nouvel impôt dans toute la Suisse pour tirer encore plus d'argent des poches des particuliers et des entreprises. Il n'y a aucune chance d'échapper à l'impôt Billag. Tout le monde passe à la caisse. Il n'est pas acceptable que l'Etat invente sans cesse de nouveaux impôts, taxes et redevances pour arnaquer les citoyennes et les citoyens. Durant le seul week-end de votation du 14 juin 2015, un projet d'impôt sur les successions risque de saigner encore plus les PME et la classe moyenne suisse. Voilà pourquoi nous disons NON à l'arnaque fiscale, NON au nouvel impôt Billag et NON à un impôt fédéral sur les successions.

4. Non à encore plus d'argent pour une SSR déjà trop chère

La SSR dans son ensemble coûte aujourd'hui déjà beaucoup trop cher. Il faut imposer des économies aux patrons de la SSR pour qu'ils se contentent d'assurer une desserte de base raisonnable et de qualité en programmes radio et TV. Pas question de leur permettre d'arnaquer encore plus les citoyennes et les citoyens. La SSR dispose aujourd'hui d'un budget princier, soit 1,6 milliard de

francs par an qu'elle s'est constitué au fil des hausses constantes de la redevance. Durant les 25 ans écoulés, le nombre de ménages suisses a passé de 2,8 à 3,5 millions grâce à la croissance démographique. Ce seul phénomène a permis à la SSR de faire passer ses rentrées dues à la seule redevance de 1,08 milliard en 1998 à 1,35 milliard de francs aujourd'hui. L'Office fédéral de la statistique pronostique même 3,9 millions de ménages en 2030, d'où une augmentation correspondante des recettes de la SSR. Une desserte nationale de base raisonnable et de bonne qualité en programmes radio et télévision est importante et personne ne la conteste. Cependant, les patrons de la SSR se sont créé un véritable empire sous le prétexte du «service public». La SSR est aujourd'hui totalement surdimensionnée. Il faudrait l'alléger au lieu de cimenter une télévision d'Etat déjà boursouflée, voire de l'étendre et la renchérir encore avec le nouvel impôt Billag. Même une redevance de 400 francs est beaucoup trop élevée. En comparaison internationale, les Suissesses et les Suisses paient de loin les impôts les plus élevés.

Les Suisses paient
les redevances radio et
télévision les plus élevées!

462.40 CHF

258.20 CHF

333.90 CHF

154.90 CHF

132.10 CHF

215.00 CHF

CH

CH

DE

AT

FR

IT

GB

Sources: recherches «Blick» / monitoring de régulation 2012/2013 IPMZ,
Wikipedia, émetteurs. Monnaies étrangères converties au cours du jour.

Si le nouvel impôt Billag est adopté, il augmentera fatalement pour atteindre 1000 francs en l'espace de quelques années seulement.

	Suisse	Allemagne	Autriche	France	Italie	Grande-Bretagne
Redevance par ménage	462.40 CHF	258.20 CHF	333.90 CHF	154.90 CHF	132.10 CHF	215.00 CHF
Recettes globales	1645 mio. CHF	8784 mio. CHF	1143 mio. CHF	4229 mio. CHF	3393 mio. CHF	7817 mio. CHF
Part des redevances	71%	85-88%	61%	85%	60%	71%
Nombre de stations	7 TV, 17 radios	14 TV, 12 radios	5 TV, 12 radios	4 TV, 7 radios	13 TV, 3 radios	10 TV, 15 radios
Restrictions publicitaires	Uniquement sponsoring à la radio, pas de publicité sur internet	Ni publicité, ni sponsoring après 20 heures à la TV, max. 20 min. de publicité par jour	Max. 42 min. de publicité par jour à la TV, pas de publicité interrompant un programme, radio sans publicité	Pas de publicité de 20 à 6 heures, publicité interdite à partir de 2016	Temps de publicité au max. 12% de la durée d'émission et au max. 4%/heure	Pas de publicité au niveau national
Exigences concernant les programmes	Mandat de service public conformément à la loi sur la radio et la télévision; notamment quadrilinguisme	Mandat de programme de droit public: information, éducation, culture, divertissement	Mandat de droit public selon la loi: information, éducation, culture, divertissement	Mandat de service public: information, formation des opinions, culture	Mandat de service public	Mandat de service public: information, éducation, culture, représentation à l'étranger

Sources: recherches «Blick» / monitoring de régulation 2012/2013 IPMZ, Wikipedia, émetteurs. Monnaies étrangères converties au cours du jour.

5. Non au gaspillage de l'argent des contribuables

Les Suissesses et les Suisses doivent recevoir dans tout le pays des émissions d'information de qualité dans leur langue nationale. Cette exigence est incontestée. Toutefois, sous le couvert d'une notion de «service public» vague et étendue à bien plaisir par les patrons de la SSR, ceux-ci disposent aujourd'hui de budgets fastueux et gaspillent l'argent des contribuables. Il est intolérable de financer avec l'argent des contribuables des émissions comme «Yass au bordel». Des émissions dont les patrons de la SSR estiment qu'elles comportent une trop forte participation suisse sont éjectées des programmes comme si nous devions avoir honte de notre pays. Tout le système est trop cher et les dépenses de personnel sont trop élevées. On veut saigner les téléspectateurs et auditeurs pour offrir à Roger de Weck, patron de la SSR, un salaire annuel de 397 000 francs, auxquels s'ajoutent 95 000 francs pour frais et prestations annexes. Bref, le patron de la SSR encaisse près d'un demi-million de francs, bien plus qu'un conseiller fédéral! C'est voler l'argent du peuple. Compte tenu de ces faits, la redevance devrait être réduite de moitié et son produit devrait être investi dans un service public ciblé et non pas dans un appareil étatique boursoufflé et dirigé par des fonctionnaires accapareurs.

Avec le nouvel impôt Billag on injecte des millions de francs d'argent des contribuables dans un appareil étatique dont on ne sait pas encore réellement ce qu'il doit produire. Le bon sens voudrait que l'on commence par discuter du contenu des programmes, de ce que doit être un service public efficace offrant des informations de qualité. Au lieu d'ouvrir ce débat attendu depuis longtemps, la SSR reçoit, grâce à l'impôt Billag, la compétence de décider quasiment seule de ce que doit être le service public en Suisse. Cet impôt n'étant pas plafonné, la SSR pourra y puiser à pleines mains et se donner elle-même les mandats dont elle a envie. L'addition sera présentée au peuple qui ne pourra plus se défendre contre les hausses d'impôt.

6. Non à une absurde double imposition

Environ 150 000 chefs d'entreprise et leurs employés, dans plus de 90% des cas des PME, devront passer deux fois à la caisse pour payer l'impôt Billag sur les médias. Pour commencer, ils devront

tous payer comme particuliers. Les chefs d'entreprise, administrateurs, mais aussi les collaborateurs même de très petites entreprises (à partir d'un chiffre d'affaires de 500 000 francs) sont ponctionnés deux fois. Ils paient deux fois la même prestation dont, dans de nombreux cas, ils ne peuvent ou ne veulent pas profiter. Par exemple, des milliers de menuisiers devront payer la réception de programmes de télévision dans leur entreprise alors qu'il va de soi qu'ils ne peuvent pas suivre ces émissions en travaillant sur leurs machines. Pour de simples rai-

sons de sécurité, il est exclu et même interdit de faire fonctionner la télévision pendant ce travail. Les ouvriers des chantiers autoroutiers ou dans les tunnels paient comme employés de leur entreprise la redevance de télévision bien qu'il leur soit évidemment impossible de suivre ces émissions.

Le nouvel impôt Billag sur les médias génère des situations bizarres et totalement incompréhensibles. Un boulanger se fait réveiller à deux heures du matin par la radio. Dans un petit nombre d'années, il paiera 1000 francs d'impôt Billag. Une demi-heure plus tard, il se rend dans son laboratoire un étage

plus bas. Là, il paiera encore une fois le même impôt. C'est absurde et cela prouve que cette double imposition vise uniquement à tirer encore plus d'argent des poches des citoyennes et des citoyens.

Le sans-gêne des patrons de la SSR quand il s'agit d'arnaquer les citoyennes et les citoyens est confirmé par leur argumentation trompeuse. Ils osent en effet clamer que 70% des PME seront exemptées de cet impôt. Un pur exercice-alibi. En réalité, strictement tout le monde paiera sans exception l'impôt Billag sur les médias. Chaque chef d'entreprise paie comme particulier. La plus petite entreprise familiale paie l'impôt via la famille et chaque microentreprise doit s'en acquitter via son chef. Ce projet scandaleux ne s'améliore pas d'un iota si quelques chefs d'entreprise et patrons ne paient qu'une fois et non pas deux fois l'impôt Billag. Le sans-gêne des patrons de la télévision est difficile à surpasser.

Photos: André Albrecht



7. Non à un impôt obligatoire pour des prestations qu'on ne peut pas consommer

Aujourd'hui, un particulier qui reçoit et écoute la radio paie 169.15 francs pour son ménage. Pour la réception et la consommation de programmes de télévision, il doit verser 293.25 francs. S'il veut les deux, il lui en coûtera donc 462.40 francs par an. Une personne qui ne peut pas s'offrir cela ou qui ne veut pas écouter ni regarder les programmes de la radio et de la télévision peut aujourd'hui se faire exempter de la redevance Billag. Avec le nouvel impôt, tout le monde paiera 400 francs par an, même si on ne veut écouter que la radio, même si on ne possède même pas de téléviseur et même si on préfère renoncer aux deux. Une personne qui n'écoute qu'occasionnellement la radio dans sa voiture et paie à cet effet 169.15 francs par an devra à l'avenir verser 230.85 francs de plus même si elle ne regarde jamais la télévision SSR. A l'avenir on encaissera même un forfait de 1000 francs par an. Et comme le nouvel impôt augmentera très certainement après quelques années seulement, cela sera encore plus cher.

Nombre d'habitants de la Suisse, des personnes âgées, mais aussi des jeunes familles, n'ont pas de téléviseur et ne consomment donc pas ces programmes. La SSR s'en moque complètement. Tout le monde doit payer. Après une période transitoire symbolique de 5 ans, il ne sera plus possible de se faire exempter.

Le nouvel impôt Billag provoque aussi des situations absurdes au niveau des entreprises. La chaîne publique ne se gêne pas de les faire passer massivement à la caisse, bien que dans de très nombreux cas il soit impossible de consommer des programmes. Songeons à un menuisier, à un camionneur, à un jardinier de cimetière, etc., toutes ces personnes ne peuvent tout simplement pas regarder la télévision pendant le travail. Les conditions de travail ne le leur permettent pas. Une personne travaillant avec des produits toxiques ou des objets tranchants n'a pas le droit de regarder la télévision pour des raisons de sécurité évidentes. Les employés de bureau ne peuvent pas non plus suivre des programmes télévisés en travaillant. Quelque 150 000 chefs d'entreprise et leurs employés, dans plus de 90% des cas des PME, doivent passer deux fois à la caisse avec l'impôt Billag. Le but d'une entreprise n'est certainement pas de faire regarder la télévision ou écouter la radio à ses employés. Des entreprises employant du personnel de bureau restreignent même activement la consommation de ces programmes et bloquent l'accès aux portails télévision, Youtube et internet.

Par la grâce de la nouvelle loi sur la radio et la télévision, la SSR veut même encaisser l'impôt Billag sur les médias auprès de sociétés étrangères qui n'ont pas d'employés en Suisse. C'est le cas d'entreprises qui n'occupent pas de collaborateurs en Suisse, mais réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans ce pays. Personne ne regarde la télévision et n'écoute la radio, mais la SSR encaisse joyeusement. Et comme la limite inférieure de 100 000 francs pour la TVA tombera bientôt pour les entreprises étrangères, celles-ci devront payer l'impôt Billag dès le premier franc de chiffre d'affaires. On encaisse sur la base du chiffre d'affaires qu'une entreprise réalise au niveau mondial. Même des sociétés qui ne font que peu de chiffre d'affaires en Suisse risquent de payer des impôts supplémentaires allant jusqu'à 39 000 francs par an.

La cherté du franc suisse constitue un défi immense pour l'économie et la société de notre pays. La prospérité et des emplois sont en jeu. Au lieu de décharger les entreprises et les ménages privés, ce qui serait logique dans cette situation, l'Etat impose un nouvel impôt. Il détériore ainsi directement les conditions-cadres économiques de la Suisse.

Un procédé qui consiste à faire passer à la caisse des particuliers ainsi que des entreprises et leurs collaborateurs pour des prestations qu'ils ne peuvent pas utiliser est profondément injuste et dénué de toute logique.

8. Non à un projet fiscal anticonstitutionnel qui ignore le peuple

L'introduction d'un nouvel impôt doit passer par une révision de la Constitution fédérale. Donc, le peuple doit être obligatoirement consulté. C'est précisément parce qu'il a peur d'un peuple qui ne se laisse pas facilement arnaquer que le Conseil fédéral s'est montré très créatif. Il a tout simplement inventé une nouvelle catégorie de recettes qui lui permet d'introduire cet impôt par la petite porte et sans votation populaire. Ainsi, le nouvel impôt Billag sur les médias sera mis en vigueur au nez et à la barbe du souverain. Des spécialistes de droit public renommés ont contesté la constitutionnalité de ce procédé. Plus de 100 000 citoyennes et citoyens ont signé le référendum pour exiger une votation sur ce prélèvement massif dans leur porte-monnaie.

Le peuple ne se laisse pas tirer l'argent des poches par des combines cousues de fil blanc. L'unique réponse à ces trucages éhontés est un non clair et net au nouvel impôt Billag.



9. Non au financement opaque d'un moloch médiatique contrôlé par l'Etat

La SSR peut exploiter quasiment à bien plaisir les milliards de francs d'argent des contribuables qui lui sont versés. Entreprise d'Etat, la SSR n'est pourtant pas soumise aux vérifications du Contrôle fédéral des finances (CDF). La loi sur le contrôle des finances ne lui est pas applicable. C'est ce que prévoit la loi sur l'impôt Billag. Le Contrôle fédéral des finances ne peut donc pas vérifier si les milliards de francs d'argent des contribuables sont utilisés efficacement. Cette situation est inacceptable. C'est une véritable farce, mais le fait que des contrôles financiers ne peuvent être effectués que sur demande du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) révèle le copinage politique qui préside la gestion de la chaîne publique de radio et de télévision. Ainsi, les patrons de la télévision suisse peuvent joyeusement dépenser l'argent sans avoir à se justifier. Ils échappent à toute question critique quant à l'utilisation efficace des milliards de francs d'argent des contribuables et à l'organisation adéquate de la radio et de la télévision.

L'unique réponse à donner à ce copinage qui régit le moloch médiatique de l'Etat est un non clair et net au nouvel impôt Billag le 14 juin 2015.



On prétend ...



La vérité...

V. Les arguments des partisans du projet et nos réponses

On prétend:

Tout le monde a un récepteur. L'impôt par ménage est donc plus simple et plus moderne!

La vérité:

De nombreuses personnes renoncent sciemment à la consommation de programmes de radio et de télévision ou ne sont pas capables de consommer ces programmes, par exemple en raison de handicaps physiques. Il n'est pas tolérable de pénaliser ces personnes. Tous les ménages doivent payer un impôt sur les chiens et d'autres animaux parce ce que c'est plus simple à encaisser!

On prétend:

Les redevances baissent pour les particuliers et les entreprises.

La vérité:

1. Depuis 1990, la redevance Billag n'a cessé de croître d'année en année. Elle a passé de 279 francs en 1990 à 462 francs aujourd'hui, soit une augmentation de 65%. La télévision d'Etat a de surcroît l'intention d'investir massivement dans internet et de forcer les onéreuses productions maison. C'est dire qu'un impôt de 1000 francs par ménage et par an est prévisible à moyen terme. La baisse promise de 62 francs par an est juste un appât. Si nous ne disons pas NON maintenant au nouvel impôt Billag, le piège fiscal se refermera. Le Conseil fédéral et la SSR pourront alors augmenter seuls et à bien plaisir la redevance l'année suivante – comme cela a été fait en permanence depuis 1990!

2. Avec le nouvel impôt, toutes les entreprises réalisant plus de 500 000 francs de chiffres d'affaires par an devront payer deux fois la redevance radio/TV, même s'il n'y a pas de récepteur dans l'entreprise et même s'il y est de toute manière impossible de suivre la radio ou la TV. Le nouvel impôt impose aux arts et métiers et à toutes nos entreprises une charge supplémentaire de 200 millions de francs par an. Cela fait cinq fois plus que jusqu'ici.

On prétend:

Plus de 70% des entreprises paient moins ou ne paient pas d'impôt Billag.

La vérité:

Cette argumentation illustre surtout le sans-gêne avec lequel les patrons de la SSR tentent d'arnaquer les citoyennes et les citoyens. C'est un pur exercice-alibi. A l'avenir, tout le monde sans exception paiera l'impôt Billag que l'on veuille ou non et que l'on puisse ou non consommer ces programmes. Chaque chef d'entreprise paie comme particulier l'impôt Billag. La plus petite entreprise familiale paie, quel que soit son chiffre d'affaires, l'impôt via la famille et chaque microentreprise doit s'acquitter de l'impôt Billag via son chef. Une entreprise qui réalise un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 francs paiera en réalité deux fois pour une prestation dont elle ne veut ou ne peut pas bénéficier dans de très nombreux cas. Car des entreprises ne peuvent pas écouter la radio

ou regarder la télévision. Il s'agit toujours de personnes physiques et celles-ci paient déjà. Ce projet scandaleux ne s'améliore pas d'un iota si quelques chefs d'entreprise et patrons ne paient qu'une fois et non pas deux fois l'impôt Billag.

On prétend:

Si le nouvel impôt Billag est refusé, le service public en pâtira. La télévision de qualité pour les minorités linguistiques disparaîtra et il ne restera que les chaînes commerciales.

La vérité:

Un service d'information de qualité pour toutes les régions du pays et dans toutes les langues est important et il n'est pas remis en question par un refus du nouvel impôt Billag sur les médias. Pour assurer ce service, il n'est pas nécessaire d'entretenir un appareil étatique boursoufflé et beaucoup trop cher avec des fonctionnaires surpayés. La SSR encaisse chaque année quelque 300 millions de francs par la publicité et produit autant de spots publicitaires que les chaînes privées. Son appareil administratif glouton avale en plus chaque année 1,3 milliard de francs au titre des redevances qui sont absorbées en partie par des erreurs de décision ou d'investissement ou encore par d'onerueux changements de noms exigeant la modification des enseignes sur les bâtiments. Par exemple, la direction a commis une erreur éclatante en garantissant à ses partenaires étrangers un taux de change beaucoup trop élevé. Conséquence de cette faute, la SSR paie aujourd'hui beaucoup plus cher pour des émissions étrangères que des chaînes de télévision privées. Comment oser dans ces conditions parler d'une utilisation économe et responsable du produit des redevances obligatoires? Il y a beaucoup trop d'argent dans ce système. Une entreprise qui dispose de trop d'argent, de surcroît de l'argent qu'elle n'a pas dû gagner, devient paresseuse et multiplie les erreurs de gestion. C'est exactement le cas de la SSR. L'appareil étatique SSR doit être dégraissé et non pas être gonflé encore plus.

Arguments, contre-arguments et informations supplémentaires sur
www.nouvelle-redevance-billag-non.ch

Voilà comment voter contre la multiplication des impôts, taxes et redevances:

